

### Prescriptions pour l'occupation:

→ Fauchage

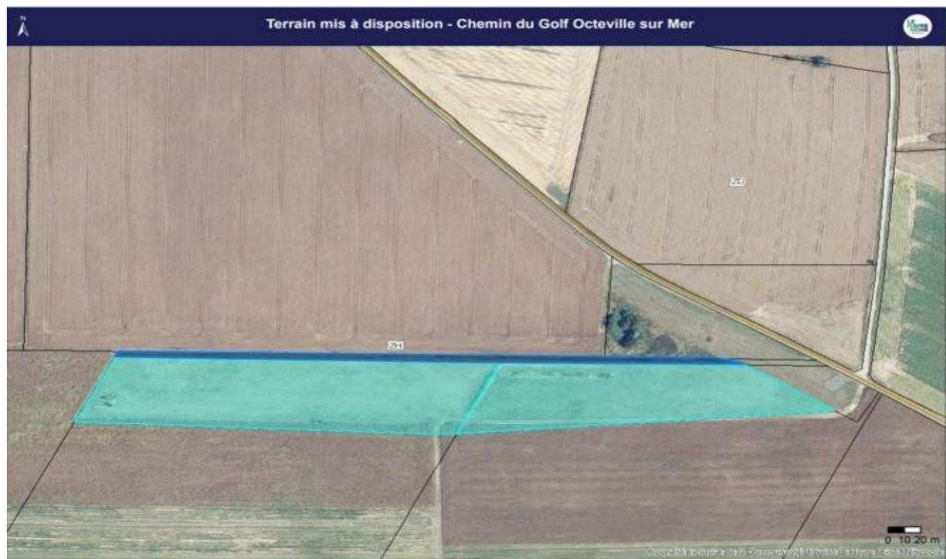
Obligation : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle

### Situation géographique



Surface utilisable : 21 816 m<sup>2</sup>

Montant annuel de la redevance : 281,75 € -valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



**Critère d'attribution**

	Critère	Sous-critère	Barème	
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès			/2
2.1	Si fauchage, mode opératoire envisagé			
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2	

**Total        /12**

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a